

Trafic de drogues : pourquoi la répression des consommateurs est inefficace ?

Pourquoi exclure la question de la consommation de drogues du débat portant sur le trafic de stupéfiants ?

La consommation de drogues est un sujet de santé publique, qui mêle des problématiques sociales et sanitaires. Nombre d'acteurs, tels qu'Addictions France, Fédération Addiction, Médecins du Monde, la Ligue des droits de l'homme etc., affirment que **la répression des consommateurs n'est pas une solution pour endiguer le trafic de drogues**. Au contraire, réprimer des personnes qui consomment une substance tend à les stigmatiser, les éloigne des parcours de soins, et exacerbe les injustices. Par ailleurs, cette politique conduit à un éparpillement des moyens des forces de l'ordre qui devraient au contraire être concentrés sur la lutte contre les réseaux criminels.

Si Addictions France soutient l'initiative visant à démanteler les réseaux et à mieux localiser les grands trafiquants, l'association promeut une position pragmatique face aux drogues. **La demande de produits psychoactifs existe pour les produits licites ou illicites. Pour la santé publique, l'objectif doit être d'en réduire les risques et les dommages en cas de consommation, puis de réduire la demande.** Cette approche a été adoptée par différents pays.

Le présent document abordera tous ces aspects, et **n'a pas vocation à dédouaner les usagers de drogues dont la consommation peut engendrer de graves conséquences** (mise en danger d'autrui, atteintes à la personne, accidents...) qui, si elles correspondent à des infractions, doivent être sanctionnées. En revanche, il faut reconnaître et admettre que la politique de répression de toutes les consommations de drogues est contre-productive tant pour la santé que pour la sécurité publique.

La répression des consommateurs entrave l'accès aux soins

La répression de l'usage de drogues : interpellations et sanctions

En France, le simple usage de drogues est sujet à un dispositif pénal englobant plusieurs types de sanctions¹ :

- Amende forfaitaire délictuelle de 200 €, avec inscription au casier judiciaire ;
- Des alternatives aux poursuites ou à l'emprisonnement, telles que l'injonction thérapeutique et les stages de sensibilisation aux stupéfiants ;
- Peine d'un an de prison et amende de 3750 € (peine rarement prononcée).

¹ <https://www.drogues.gouv.fr/en-matiere-de-stupefiants>



des personnes interpellées pour cause d'infraction à la législation sur les stupéfiants sont des consommateurs, pas des trafiquants.



Il s'agit généralement de consommateurs de cannabis.

Les **ressources des policiers et de la justice** sont donc principalement mobilisées sur la répression des consommateurs et non du trafic.

OFDT, Chiffres de 2022

Globalement, près de 90% des interpellations concernant les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) portent sur la consommation de drogues, pas le trafic². Ce chiffre découle d'une orientation politique définie selon une croyance : sanctionner les consommateurs ferait diminuer la consommation et, in fine, le trafic. Cette analyse est erronée et la politique qui en découle est inefficace.

Par ailleurs, celle-ci pèse très lourdement sur les finances publiques : le budget alloué par l'État à la répression des drogues a explosé, passant de 1,13 milliard d'euros en 2018 à 1,95 milliard d'euros prévus pour 2024, soit une hausse vertigineuse de 72 % en seulement 6 ans³.

La répression n'est pas une solution à l'addiction

Amende forfaitaire et addiction

Qu'il s'agisse d'alcool, de jeux d'argent ou de cannabis, le marché est concentré. Une part significative de la vente de ces produits repose sur des consommateurs en difficulté avec les addictions :

- **Alcool** : 10 % de la population française consomme 54 % de l'alcool commercialisé⁴.
- **Jeux d'argent** : 62 % des mises sur les paris sportifs proviennent de joueurs excessifs ou à risque d'addictions⁵.
- **Cannabis** : En matière de drogues illicites, 10% des consommateurs ont un problème de dépendance⁶. En France, pour le cannabis, si la majorité des consommateurs ne sont pas dépendants (5 millions d'utilisateurs annuels), les 900 000 utilisateurs quotidiens et les 1.3 million d'utilisateurs réguliers contribuent fortement au chiffre d'affaires⁷.

Ces marchés prospèrent en exploitant la vulnérabilité des consommateurs confrontés à des addictions. Or ces derniers sont peu sensibles à une amende forfaitaire, **qui sanctionne des comportements visibles sans traiter les causes des addictions**⁸.

Tous les indicateurs montrent une augmentation de la consommation de drogues en 2024, malgré la mise en place de l'amende forfaitaire depuis 2020. La diffusion des psychostimulants illustre cette tendance :

- **Cocaïne** : 1,1 million de Français en ont consommé au cours des 12 derniers mois.
- **Ecstasy/MDMA** : 750 000 consommateurs sur la même période⁹.

Le lien entre l'amende forfaitaire et l'évolution des usages reste faible, illustrant son inefficacité à freiner la consommation de drogues. Par ailleurs, une récente étude sur le marché de la cocaïne révèle

² Rapport d'information de la mission d'information relative à la réglementation et à l'impact des différents usages du cannabis, 28 juin 2021

³ Document de politique transversale (annexe PLF 2024) Politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Ministère du budget

⁴ Selon Santé Publique France

⁵ Selon l'Observatoire des Joueurs

⁶ Harm reduction must replace punitive drug policies, *The Lancet*, Dec. 2024

⁷ OFDT, « Chiffre d'affaires du cannabis en France, en 2017 », *Tendances*, Mars 2020

⁸ Voir la définition d'addiction et les enjeux sur le site addictions-france.org

⁹ OFDT, « Drogues et addictions, chiffres clés 2025 »

que seuls **21 % des achats se font via un point de deal**¹⁰, la majorité des consommateurs préférant la livraison à domicile ou l'achat via une connaissance. **Cette réalité interroge sur la capacité de l'amende forfaitaire à lutter efficacement contre le trafic si les transactions se déroulent en dehors de l'espace public.**

Une approche axée sur la santé publique a prouvé son efficacité, en France comme à l'étranger. Elle repose sur :

- La prévention auprès du grand public et de publics spécifiques (adolescents, milieu festif, etc.) ;
- La réduction des risques pour les usagers de drogues (mise à disposition d'instruments stériles et hygiéniques pour limiter les maladies liées à l'injection ou à l'inhalation de certaines substances, lieux de consommation supervisée, suivi et soutien social ...) ;
- L'accompagnement, avec un parcours de soins pour les personnes ayant un objectif de maîtrise, de diminution ou d'arrêt des consommations.

Ces grands axes de travail ont fait l'objet de nombreuses études et sont soutenus par l'Etat.

Les haltes soins addictions, des établissements qui ont prouvé leur efficacité

Expérimenté en France depuis 2016, ce dispositif existe également à l'étranger avec plus de 80 établissements dans le monde. Aucun pays ayant mis en place des salles de consommation à moindre risque n'a fait marche arrière, témoignant de leur pertinence durable.

En France, l'Inserm a évalué ce dispositif de manière positive en 2021. Par ailleurs, le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, commandé par les ministères de l'Intérieur et de la Santé, et publié en 2024, a confirmé son efficacité éprouvée, tant pour la santé publique que pour la tranquillité urbaine.

- Réduction significative des problèmes médicaux pour les consommateurs (dont notamment les risques de contamination par VIH et hépatite C) et une diminution des passages aux urgences.
- Une économie de 11 millions d'euros de coûts médicaux évités sur 10 ans.
- Une diminution du nombre de délit autour des lieux d'implantation et une amélioration de la tranquillité publique globale permise par une réduction des nuisances publiques

Injonction thérapeutique et addiction

Si l'injonction est une solution pour une partie des personnes suivies en centre de soins, elle peut être vécue comme une injustice par d'autres usagers.

En addictologie, imposer le sevrage ou obliger une personne à suivre des soins n'est pas la méthode la plus efficace pour soigner une dépendance et se prémunir contre les rechutes. Accompagner chaque personne avec les objectifs qu'elle aura elle-même définis est nécessaire pour un effet durable.

La stigmatisation empêche le processus d'accompagnement

Sanctionner l'usage de drogue d'une amende stigmatise les usagers qui auraient le plus besoin d'accompagnement. En effet, cette politique peut créer une distance entre les usagers de drogues et les services d'accompagnement ou de soin¹¹. Cela peut aggraver la situation de personnes déjà

¹⁰ OFDT « la cocaïne : un marché en essor, évolution et tendances en France (2000 – 2022) »

¹¹ Pour en savoir plus, voir la campagne Support Don't Punish du Collectif National pour une Nouvelle Politique des Drogues

vulnérables, exposées à des problèmes de santé mentale ou de précarité¹². La stigmatisation associée à l'usage de stupéfiants est un frein majeur à la recherche de traitement

Pourtant, un accompagnement adapté, mobilisant une équipe pluridisciplinaire (médecins, psychiatres, éducateurs...) pourrait faire diminuer les consommations, comme Addictions France le constate dans ses centres.

Une politique inefficace, parfois illogique

Dangerosité des drogues, tolérances et incohérences politiques

Un cadre international défavorable à la répression des consommateurs

Le cannabis est la substance la plus présente dans le trafic de stupéfiants. Parallèlement, la France est le 3^{ème} pays consommateur de cannabis en Europe¹³ malgré une répression accrue. Cette donnée illustre, à elle seule, l'inefficacité d'une politique basée principalement sur la répression des consommateurs de drogue dans le but de limiter le trafic.

Ce choix politique s'éloigne des recommandations de l'ONU quant à l'usage de drogues. L'ONU, sans jamais promouvoir les drogues et les substances illicites, est en faveur d'une politique de santé publique qui incite les consommateurs à être accompagnés et à se tourner vers des dispositifs de réduction des risques. **L'ONU et son haut-commissariat aux droits de l'homme ne recommandent pas la répression des consommateurs pour un simple usage de drogue**¹⁴. Par exemple, l'institution soutient l'approche du Portugal qui a démontré son efficacité en matière de santé face à l'augmentation de la consommation d'héroïne. Elle est basée sur la dépénalisation de l'usage de toutes les drogues pour orienter les consommateurs vers des structures sanitaires et sociales. Le Portugal a ainsi connu des résultats remarquables :

- Il figure parmi les pays européens ayant l'un des taux de décès par overdose les plus bas avec 30 décès par million d'habitants¹⁵.
- Le taux déclaré de consommation de drogues dans l'année est de 7,5 % chez les adultes, bien inférieur à la moyenne européenne de 14,3 %.

Le rôle des idées reçues et de la tolérance sociale dans l'élaboration des politiques

À travers un rapport sur la perception des drogues piloté par Kofi Annan en 2017, l'ONU montre que **le contrôle des drogues au niveau international n'est pas en adéquation avec leur dangerosité**¹⁶. Comme le montre le schéma ci-dessous, le cannabis, même s'il comporte des risques et des dangers indéniables, est moins nocif que d'autres substances légales comme l'alcool ou le tabac. Il fait pourtant l'objet d'un contrôle et d'une répression très élevés.

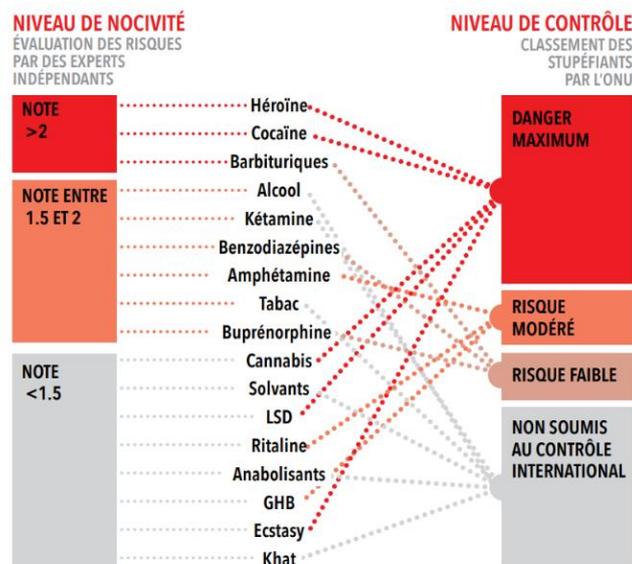
¹² "The Impact of Stigma on the Mental Health of Drug Users" (journal of health psychology, 2016)

¹³ "Drogues et addictions, chiffres clés", 10^{ème} édition, OFDT, Janvier 2025

¹⁴ <https://www.ohchr.org/en/special-procedures/sr-health/drug-policy-and-drug-use>

¹⁵ Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies

¹⁶ Commission globale de politiques en matière de drogues, « La perception du problème mondial des drogues », 2017



L'arsenal répressif à l'encontre des consommateurs de drogues illicites est la conséquence d'une politique contre les drogues qui s'éloigne des fondements scientifiques, et qui se raccroche à la tolérance sociale vis-à-vis de la consommation de certaines substances (l'alcool, par exemple) par rapport à d'autres. Les politiques menées à l'égard de l'alcool ou du cannabis sont révélatrice de l'incohérence des politiques menées sur le champ des conduites addictives.

L'échec assuré de la prévention culpabilisante

Les actions de prévention, ou parfois leur absence, reflètent la logique répressive déjà en vigueur.

- Après du grand public, aucune campagne d'ampleur de santé publique sur l'usage de drogues n'a été déployée.
- Après des jeunes, des interventions sont encore trop souvent menées par les forces de l'ordre. Leur approche diffère de celle des professionnels de la prévention qui, pour leur part, adaptent leurs outils et leurs méthodes aux publics scolaires. Ils misent notamment sur des programmes de long terme visant à influencer durablement les comportements. Les forces de l'ordre privilégient a contrario un discours axé sur l'illégalité des produits, avec une portée limitée sur les comportements des jeunes.

Pourquoi les campagnes culpabilisantes pilotées par le ministère de l'Intérieur auront un effet limité ?

Le ministère de l'Intérieur a annoncé des campagnes de communication visant à démontrer que la consommation de drogues est à l'origine des crimes et de l'insécurité dans les territoires touchés par le trafic de stupéfiants.

- **Drogues et insécurité : un lien complexe**

Le cannabis, troisième substance psychoactive la plus consommée en France après l'alcool et le tabac, est aussi le produit illicite qui circule le plus, sans commune mesure avec les autres produits.

D'une part, la politique prohibitionniste autour du cannabis contribue à l'insécurité, car les consommateurs ne disposent pas d'un accès à un produit légal et contrôlé, comme c'est le cas au Québec.

Enfin, dans certains quartiers, l'insécurité et l'enrôlement de jeunes dans les réseaux de trafic ont des répercussions graves pour les familles et pour toute personne confrontée, directement ou indirectement, aux violences du trafic. Si l'idée de débattre autour de la lutte contre les têtes de réseaux est légitime,

réduire la problématique au seul lien entre consommation et insécurité omet des facteurs sociaux, économiques et individuels, tant du côté des consommateurs que des zones de trafic.

- **L'influence des comportements par les campagnes choc a pu fonctionner¹⁷**

Les campagnes « choc », suscitent des sentiments de peur et d'inquiétude face à une drogue. Elles ont l'avantage de capter l'attention du spectateur. Elles ont eu des effets positifs sur la prise de conscience des dangers du tabac, ainsi que des effets, pour la sécurité routière.

Ce type de campagne comporte néanmoins des inconvénients non négligeables :

- L'effroi généré par une campagne peut créer une mise à distance du public, voire un déni. Il en découle une absence de changement de comportement.
- Ces campagnes fonctionnent s'il existe une solution immédiate à mettre en place.

- **Informers sur les risques sanitaires et valoriser l'absence de la consommation**

Des campagnes de santé publique comme *Mois sans tabac* ou *Défi de janvier* privilégient une approche positive. Elles mettent en avant des émotions telles que la convivialité ou l'amitié, associées à l'arrêt temporaire ou permanent d'une substance. Ces initiatives valorisent les bienfaits à court-terme pour la santé sans jamais culpabiliser les personnes qui consomment. De fait :

- Elles suscitent un engagement plus fort du public en comparaison avec des campagnes choc.
- Elles permettent d'éviter la stigmatisation ou la résistance qui peuvent découler des campagnes basées sur la peur.

Cependant, leur succès dépend d'une pédagogie préalable sur les risques liés à la consommation. Si une campagne de communication est prévue sur le sujet, il est essentiel que le Gouvernement collabore avec des acteurs de santé, comme avec Santé Publique France, pour développer une communication en adéquation avec les problématiques de consommation de drogues en France.

L'amende forfaitaire délictuelle : une logique comptable injuste

Un bilan peu convaincant

L'application de l'amende forfaitaire délictuelle de 200 € pour les consommateurs de cannabis n'est pas une réussite. Pour qu'une loi répressive soit applicable, il faut que trois conditions soient réunies :

- La probabilité d'être sanctionné en cas d'infraction doit être élevée.
- La sanction doit être effective.
- Le niveau de sanction doit être dissuasif.

Aucune de ces conditions n'est remplie. Selon le directeur de la police nationale¹⁸, 434 000 amendes forfaitaires ont été faites depuis septembre 2020, soit 1 200 par jour, à mettre en regard des 900 000 usagers quotidiens de cannabis avec seulement 35 % de recouvrement effectif. Lorsque l'on compare ces chiffres aux millions de consommateurs réguliers ou occasionnels, l'écart met en évidence l'échec de cette politique.

Face à ce constat, certaines propositions tendent à renforcer l'aspect répressif de la loi (paiement immédiat, inscription directe au casier judiciaire...). **Pourtant, cet échec n'est pas qu'une question de chiffres. La mesure en elle-même n'a fait que renforcer des inégalités déjà existantes.**

C'est pourquoi la Défenseure des droits, en juin 2023, a demandé la fin de l'amende forfaitaire délictuelle : celle-ci prive les usagers d'accès à la justice.

¹⁷ Voir l'ensemble des sources utilisées dans cette publication d'Addictions France : « [Les campagnes nationales de prévention en santé](#) », *Décryptages*, Janvier 2024

¹⁸ Audition de Monsieur Laugier, dans le cadre des travaux préparatoires à la loi sur le narco-trafic

La sanction pour usage de drogue exacerbe les inégalités

Inégalités de santé, inégalités territoriales, inégalités économiques et discriminations sont au cœur des critiques formulées à l'encontre de la répression des consommateurs pour simple usage de drogue.

La répression des consommateurs apparaît fondamentalement injuste : elle cible principalement des personnes déjà fragilisées par la précarité et des problématiques d'addiction. De plus, des organisations comme la Ligue des droits de l'homme et Médecins du Monde dénoncent des discriminations raciales et de genre dans l'application de ces sanctions¹⁹. La Défenseure des Droits a également alerté sur le risque d'arbitraire, soulignant que les agents verbalisateurs disposent d'une grande latitude pour qualifier les infractions et choisir le mode de réponse pénale²⁰.

Face à l'inefficacité de la répression des consommateurs de drogues illicites, quelles sont les propositions d'Addictions France ?

En définissant des priorités pour l'action publique, en allégeant la répression des consommateurs de cannabis pour étoffer la lutte contre les réseaux criminels, en développant la prévention et l'accompagnement des usagers, en évaluant les actions, Addictions France propose une approche pragmatique dont les effets seraient positifs à la fois pour l'ordre public et la santé publique.

Dépénaliser des usages de stupéfiants

La dépénalisation de l'usage permettrait de recentrer la répression sur les réseaux criminels plutôt que sur les consommateurs. Ce n'est pas un droit à la consommation, mais une mesure visant à déstigmatiser les consommateurs et à faciliter leur recours à des structures de soin et de réduction des risques.

Légaliser de manière encadrée le cannabis

Avec des risques et des dommages moindres que ceux des drogues licites, et des niveaux de consommation parmi les plus élevés d'Europe, une légalisation encadrée du cannabis vise à offrir un cadre juridique mieux adapté à la réduction des risques. Il s'agit aussi de garantir une production et une distribution contrôlée par l'Etat, ramenant ainsi une part importante du trafic vers l'économie légale et faisant contribuer fiscalement le secteur aux dommages qu'il occasionne.

Pérenniser les haltes soins addictions

Une « halte soins addictions » offre aux consommateurs de substances telles que le crack ou les opioïdes (héroïne, par exemple) un accès à un espace sécurisé pour consommer avec du matériel stérile, mais également un lieu de repos ainsi qu'un accès à du personnel soignant. En recréant du lien social, ces lieux sont un maillon essentiel de l'accompagnement en addictologie car ils permettent à des consommateurs très marginalisés de retrouver le chemin d'un parcours de soin. Il est en effet illusoire de croire que l'on peut « forcer » des personnes à se soigner. Un accompagnement ne peut être efficace que s'il repose sur le libre choix des personnes.

Alors que l'expérimentation de ce dispositif doit prendre fin en 2026, et ce malgré les évaluations positives de l'INSERM et de l'IGAS, Addictions France appelle la puissance publique à pérenniser ces dispositifs de réduction des risques et à les étendre aux villes où les besoins sont avérés.

¹⁹ Pour en savoir plus, voir la campagne Support Don't Punish du Collectif National pour une Nouvelle Politique des Drogues

²⁰ Vie-publique.fr, « Amende forfaitaire délictuelle : la Défenseure des droits recommande d'y mettre fin », 2023

Financer la prévention de manière durable

Les acteurs de la prévention signalent des difficultés à financer leurs actions sur le long terme, et ce malgré l'existence du Fonds de lutte contre les addictions. La prévention des addictions requiert un investissement pérenne, incompatible avec la logique des appels à projets annuels, qui fragilise les associations bénéficiaires et compromet l'offre de prévention sur le territoire. Si l'on veut diminuer le nombre de consommateurs de substances psychoactives, il est important d'agir via des programmes de prévention efficaces, dès le plus jeune âge, par exemple en favorisant le développement des compétences psychosociales.

A propos d'Association Addictions France

Association Addictions France est la première association gestionnaire d'établissements médico-sociaux en addictologie en France. Elle accompagne plus de 90 000 personnes en difficulté avec les addictions et mène des actions de prévention. Forte de son expérience de terrain, l'association promeut également des mesures pragmatiques et transversales sur les addictions.

Pour en savoir plus, voir le [Dossier de plaidoyer d'Addictions France](#).